

# Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes (CRC)

—

Examen de la gestion des exercices 2013 et  
suivants.

## Introduction

La ville de Viry-Chatillon a été contrôlée en 2008 sur sa gestion concernant **les années 2001 à 2006** puis en 2019 concernant **les années 2013 à 2018**.

Nous allons vous présenter un récapitulatif des observations de la CRC suite aux contrôles de 2008 et 2019 ainsi que les orientations prises par la commune.

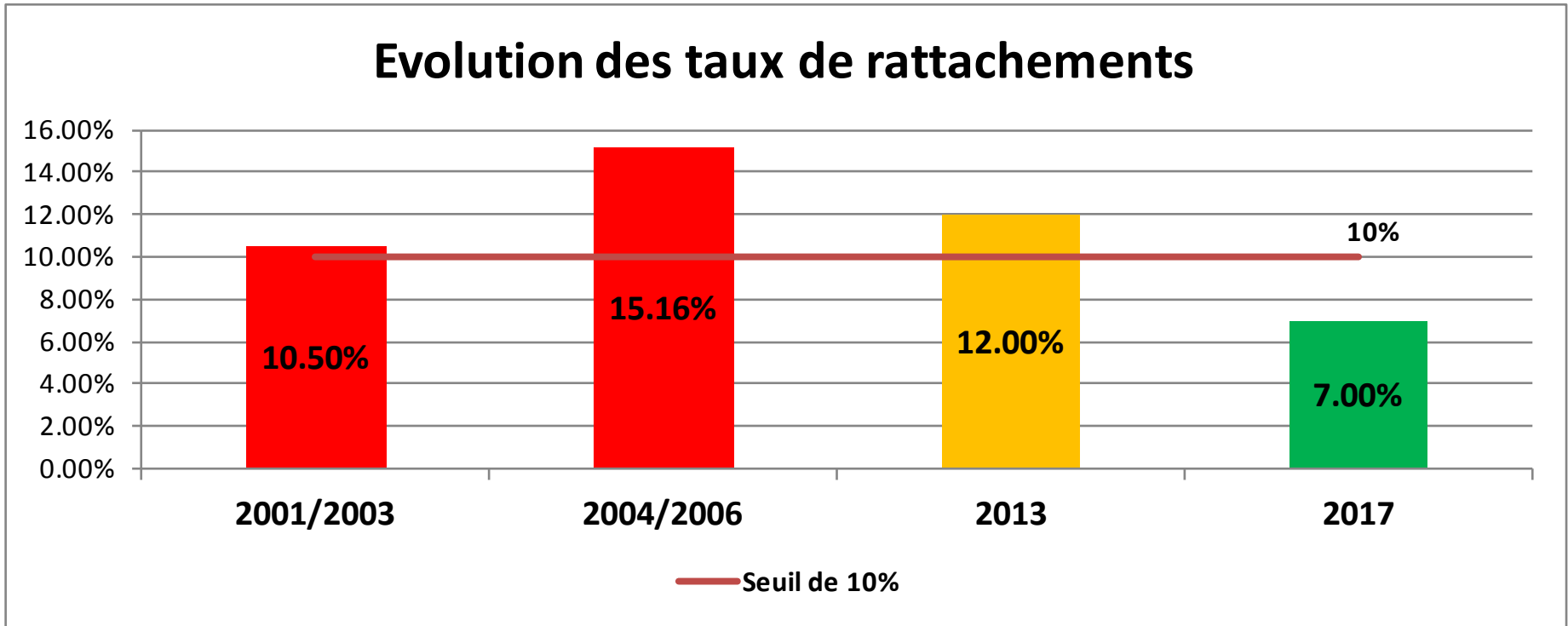
Le début de l'exposé portera sur **les finances de la ville**, puis **la gestion des ressources humaines** et enfin **la commande publique**.

Rapports de la chambre régionale des comptes (CRC)

# **LA GESTION DES FINANCES DE LA VILLE**

## Extrait du rapport CRC – 2019 pages 9 à 11:

- ***« En 2014 et 2015, la commune avait été alertée par le représentant de l'État sur la situation délicate de ses comptes... »***
- ***« au cours de la période examinée, une nette amélioration de la qualité des informations budgétaires a été observée ».***
- ***« la commune a adopté en 2016 un Règlement budgétaire et financier clair et exhaustif qui a pour objectif de rassembler des dispositifs jusque -là dispersés dans diverses délibérations et/ou notes internes afin de faciliter les interventions des élus, des services, des agents ».***
- ***« Respect des délais pour l'organisation du DOB/ROB »***
- ***« Respect de la publicité et de la transparence de l'information financière conformément aux dispositions de la loi NOTRé ».***
- ***« Mise en œuvre de la comptabilisation des travaux en régie depuis 2016 (permet de transférer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement) ».***
- ***« Enfin, la direction des systèmes d'information (DSI) a engagé en 2017 une démarche de sécurisation du système d'information (SI) ».***

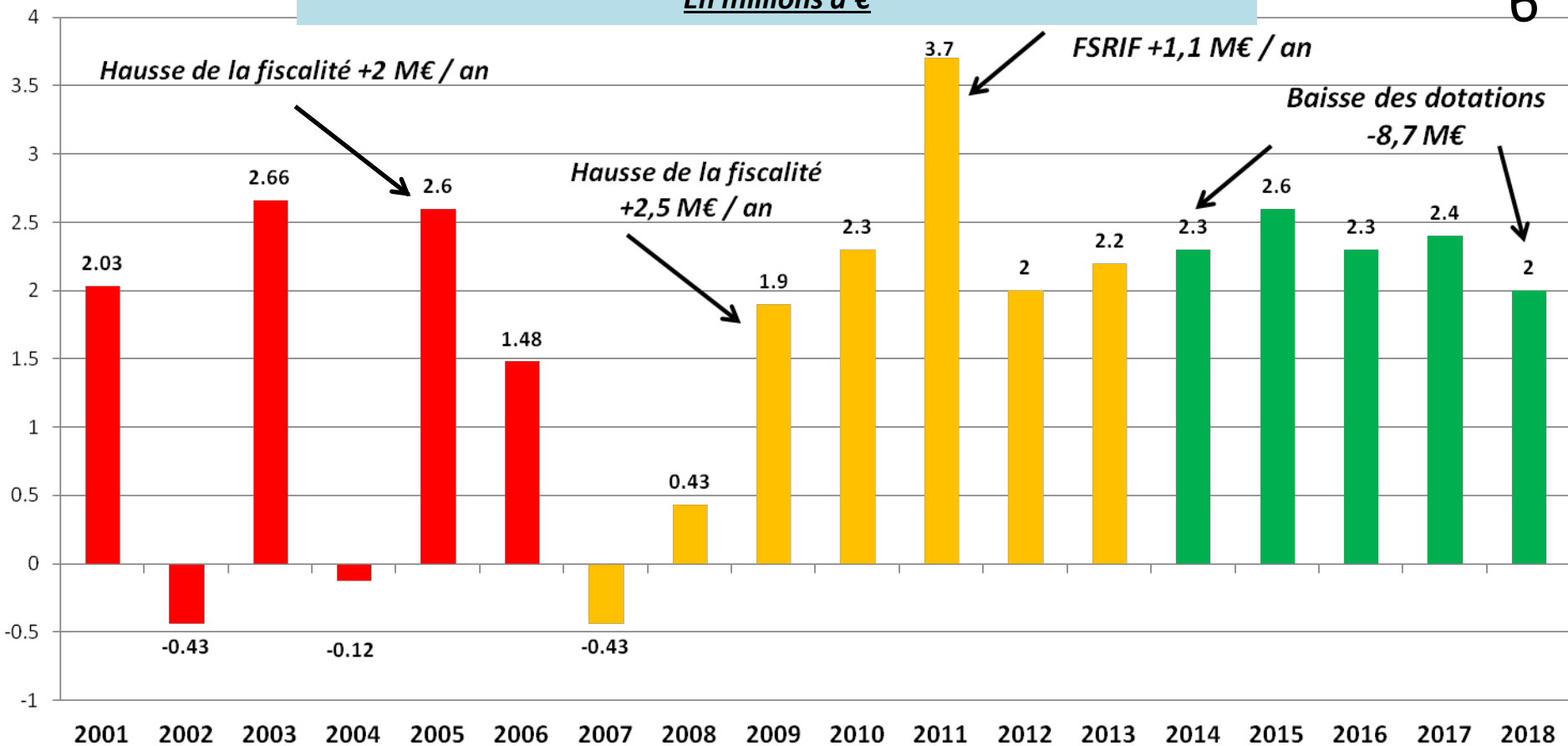


*Page 18 du rapport CRC 2019: « Sur la période, le taux de rattachement des charges a diminué de cinq points, passant de 12 %, en 2013, à 7 % en 2017, sans que ce constat appelle d'observation ».*

## La capacité d'autofinancement (CAF) brute :

En millions d'€

6

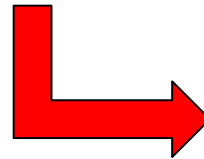


**La capacité d'autofinancement brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement : Cet argent sera prioritairement affecté au remboursement de la dette puis le solde servira au financement des investissements.**

Page 18 du rapport CRC 2019: « C'est surtout la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui a enregistré la plus forte baisse, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Son montant est en effet passé de 7,19 M€, en 2013, à 4,62 M€ en 2018 ».

## Observations 2001-2006 :

**De 2002 à 2006 (5 ans) : 38,5 M€ de dépenses d'investissement financées par l'emprunt à hauteur de 28,3 M€ (Part de 73,5 %).**



## Dispositifs / correctifs mis en place et évolutions par rapport à 2006

**De 2007 à 2008 : 9,2 M€ dont 1,7 M€ d'emprunt.**

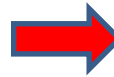
**De 2009 à 2013 (5 ans) : 33,1 M€ de dépenses d'équipements financées par l'emprunt à hauteur de 18,8 M€ (Part de 56,8 %).**

**Dont 12,1 M€ de dépenses sur la jeunesse - Construction des MJC soit 36,5% du total.**

## Dispositifs / correctifs mis en place et évolutions depuis 2014

**De 2014 à 2018 (5 ans) :**

**14,4 M€ de dépenses d'équipements pour 9,1 M€ d'emprunt (diminution du montant emprunté de 52% par rapport à la période précédente).**



## Extrait du rapport CRC – 2019

**Page 24 et 25 :**

*"En 2015, la ville s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement qui a permis de mieux anticiper l'engagement et le financement des dépenses d'équipement communales...les dépenses d'équipement ont essentiellement porté sur les écoles, la restauration collective et les centres de loisirs (2,7 M€), la petite enfance (1,2 M€), les travaux de mise aux normes et de conformité (1,7 M€), les équipements sportifs (1,2 M€).*

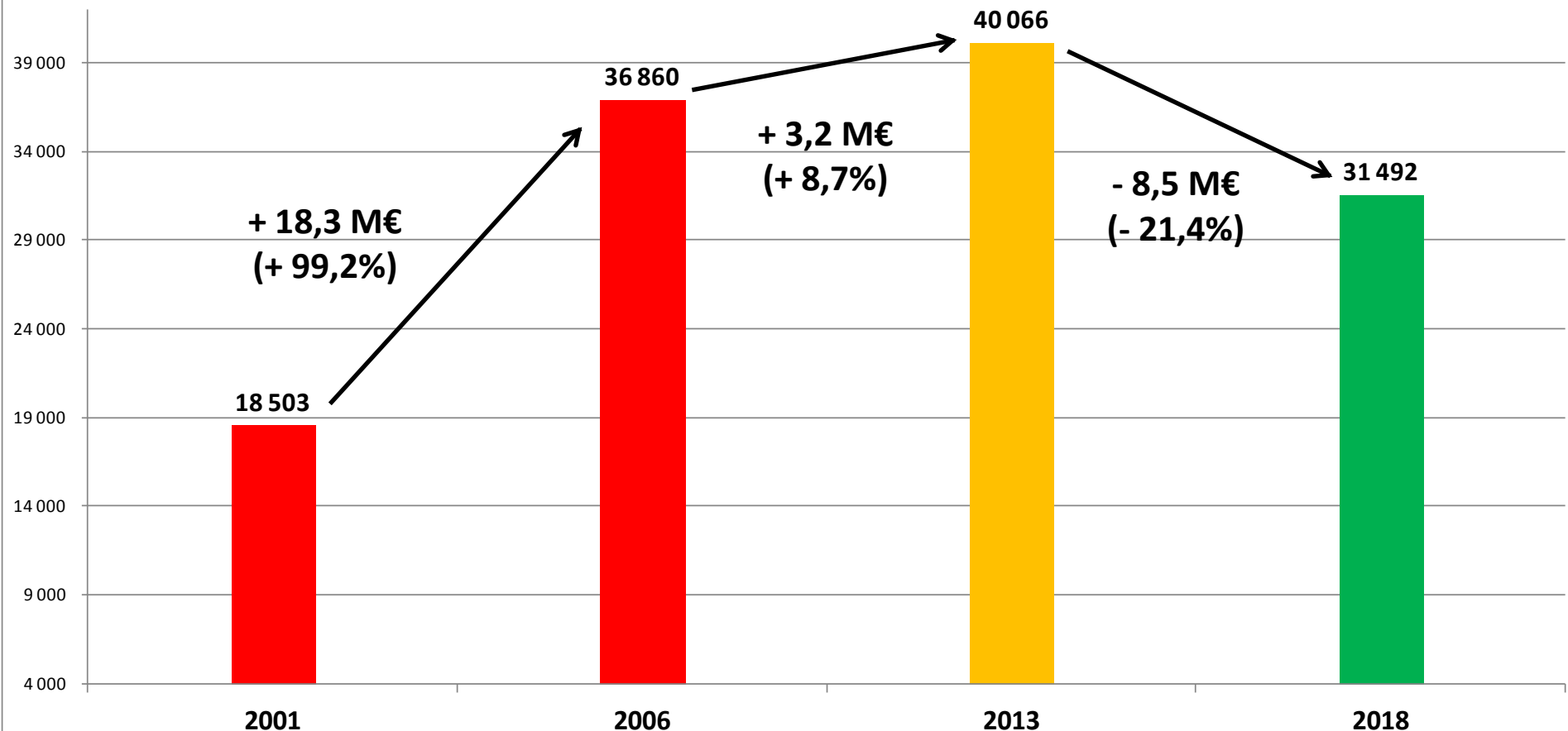
*"la commune a fait des efforts pour obtenir des subventions d'investissement. Un contrat de subventionnement a été signé avec le Conseil Départemental de l'Essonne, pour des montants de 3,81 M€ dans le cadre du dispositif "Nouveau partenariat avec les territoires essonniens" et de 1,84 M€ dans le cadre du contrat de cohésion sociale. Un autre a été conclu avec la Région Ile-de-France pour un montant de 1,74 M€".*



**EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE**

2001-2018

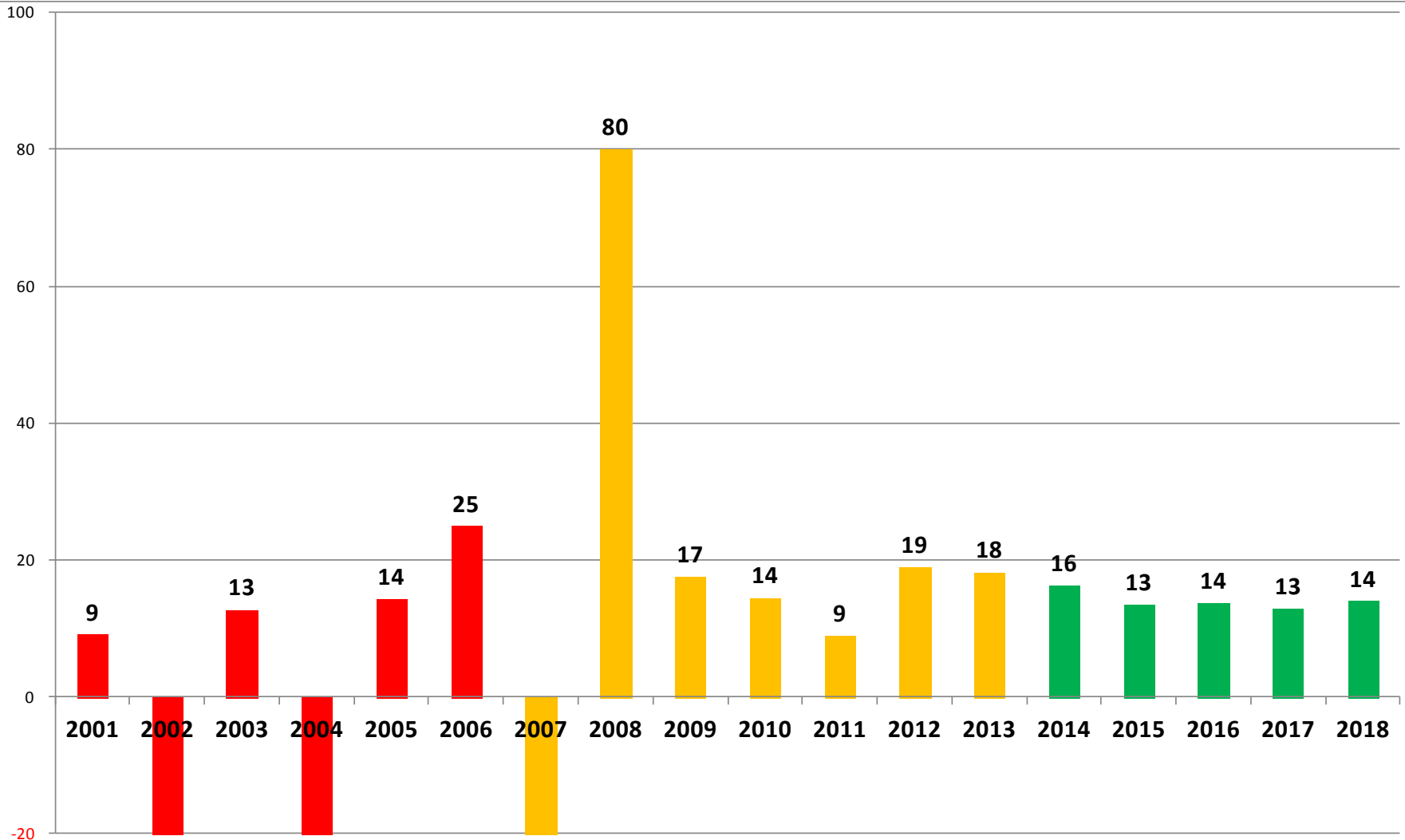
(en milliers d'€)



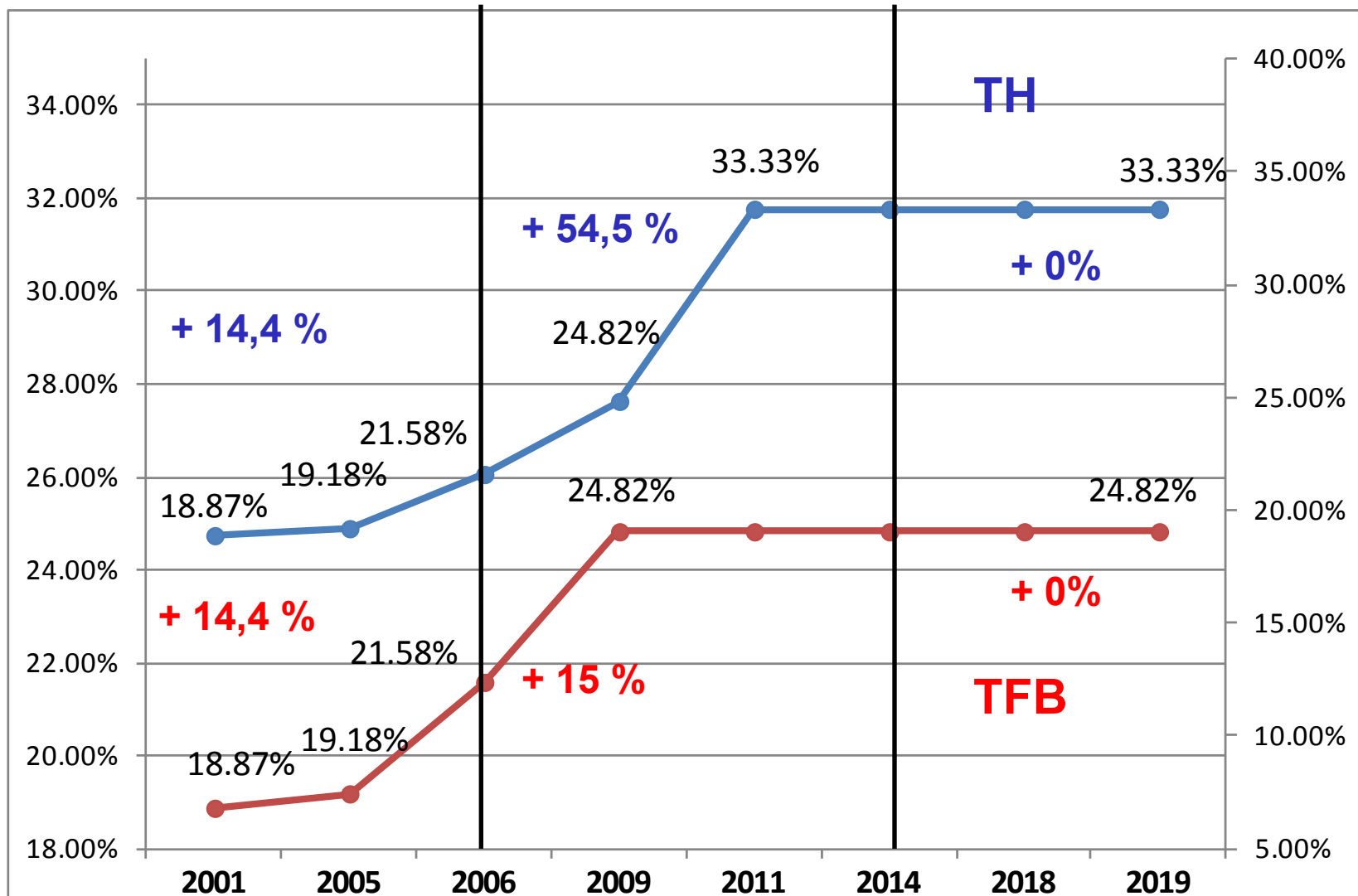
*Page 25 du rapport CRC 2019 : « Depuis 2013, le montant consolidé de l'encours de dette a nettement diminué et est passé de 40,3 M€ à 31,9 M€ en 2018 » ».*

# Capacité de désendettement

En années



*Page 26 du rapport CRC 2019: « La capacité de désendettement est passée de 18 ans en 2013 à près de 14 ans en 2018 ».*



Rapport CRC 2008 : « En 2006, la ville ne disposait plus que d'une très faible marge de manœuvre pour accroître le volume de ses ressources fiscales » (Taux d'imposition).

## Observations 2001-2006 :

La Chambre relève l'insuffisance du contrôle exercé par la ville sur la SEMAVIC.

La Chambre observe que le déficit et la recapitalisation de la SEMAVIC ont contribué à rendre plus fragile la situation financière de la commune.



## Dispositifs / correctifs mis en place et évolutions par rapport à 2006

- Dissolution de la SEMAVIC (Délibération "Acceptation de la procédure de liquidation et de radiation de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Viry-Chatillon (SEMAVIC" votée le 26 mai 2011)

*« En 2018, aucune remarque de la chambre régionale des comptes (Un récapitulatif de l'historique a été communiqué par la ville) ».*

**CONCLUSION DE LA CRC SUR LA SITUATION FINANCIERE**  
**DE LA PERIODE**  
**2001 - 2006**

« La période sous revue a permis de relever que l'insuffisance de la capacité d'autofinancement lié à la fragilité des équilibres financiers constatés au sein de la section de fonctionnement n'avait pas permis de financer de façon substantielle les équipements dont s'est dotée la commune jusqu'en 2004. Aussi le poids des emprunts est il particulièrement important, il impose une lourde pression fiscale qui ne laisse désormais qu'une très faible marge de manœuvre pour dégager des ressources accrues ».

**CONCLUSION DE LA CRC SUR LA SITUATION FINANCIERE**  
**DE LA PERIODE**  
**2013 - 2018**

**"La situation financière reste préoccupante du fait de l'insuffisance chronique de l'autofinancement, due au niveau élevé des charges de gestion, notamment des charges de personnel alors qu'en matière de produits de fonctionnement la collectivité est confrontée à une diminution de ses ressources institutionnelles depuis 2014 (dotations) à laquelle s'ajoutent des marges de manœuvre fiscale limitées ».**

**« Elle a ainsi procédé à l'évaluation de quatre politiques conduites dans les secteurs de la culture, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse et en a tiré les conséquences en termes de gestion.**

**« Contrainte à un recours limité à l'emprunt, elle doit impérativement s'efforcer de conforter sa capacité d'autofinancement et de poursuivre sa recherche active de financements externes.**

**De fait, lors des derniers exercices, la commune a engagé diverses actions en vue de réaliser des économies de gestion et d'améliorer l'efficacité de sa gestion, dont certaines reposent sur la réalisation préalable d'audits et la mise en œuvre des mesures de nature à concilier qualité du service rendu et maîtrise des coûts ».**

Rapport de la chambre régionale des comptes (CRC)

# **LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

# Recommandations

## Le régime indemnitaire

### Recommandation n°1 :

*« Poursuivre la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) »*

**Dès juin 2019, la mise en place du Rifseep s'est poursuivie avec la mise en œuvre du 2<sup>e</sup> volet du Rifseep : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**



# Recommandations

## La durée annuelle du temps de travail

### Recommandation n°2 :

*« Rapprocher la durée annuelle de travail des agents communaux de la durée réglementaire de 1607 heures en vue de réaliser de nécessaires économies de gestion »*

- La durée annuelle du temps de travail a été fixée à 1536,5 heures par délibération du **20 décembre 2001**
- Cette dérogation est permise par les textes
- Des efforts déjà menés : encadrement des congés d'ancienneté, suppression des congés de pré-retraite, refonte des autorisations d'absence
- Des heures supplémentaires en diminution en volume et en coût.

# Autres points soulignés par la CRC

## L'absentéisme

- Un taux d'absentéisme en diminution en 2017 après une hausse jusqu'en 2015.
- Une politique de lutte contre l'absentéisme existante dont il faut encore mesurer les impacts sur la durée

### Des premiers résultats avérés:

- diminution notable du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- baisse de la cotisation assurantielle et du taux de cotisation AT du régime général.

# Autres points soulignés par la CRC

## La formation

### Le rapport constate une baisse du budget de formation sur la période observée

Cette diminution est due à la baisse nationale (décidée par l'Etat) du taux de cotisation que la ville verse au titre de la formation de ses agents qui est passé de 1% à 0.9% en 2016.

### Hausse des journées de formation entre 2015 et 2017

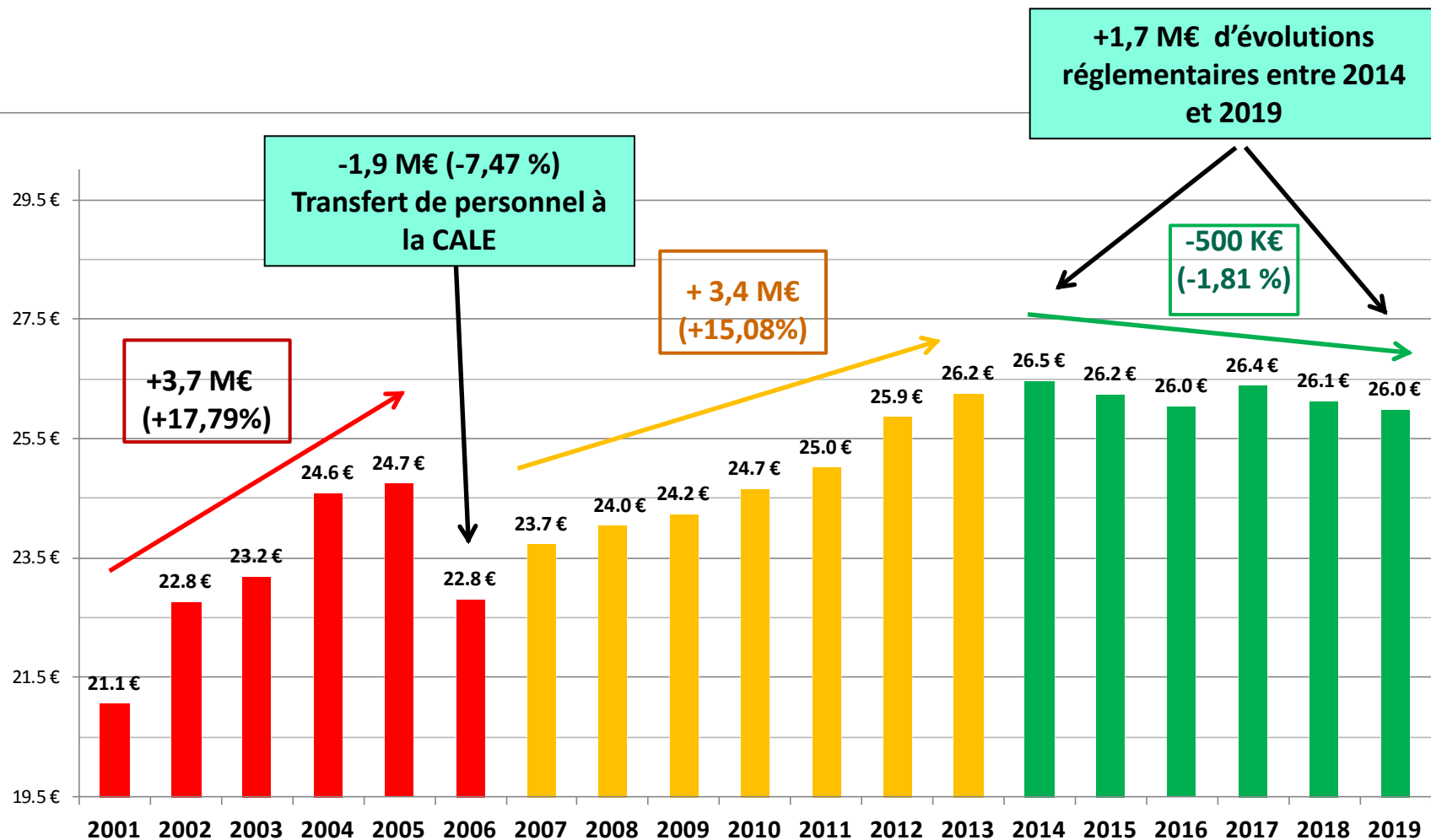
En 2015, la ville comptabilise **1202 jours** de formation et **1481 jours** en 2017 soit une hausse de **23%** (279 jours).

Cette augmentation du nombre de jours de formation a particulièrement bénéficié aux **agents de catégorie C** puisqu'entre 2015 et 2017, la part des agents de catégorie C partis en formation a évolué de plus de 50 %.

# Evolution des dépenses de personnel - Ville et Caisse des écoles

2001-2019  
(en millions d'€)

20



Rapports de la chambre régionale des comptes (CRC)

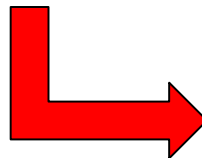
# **LA GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

## Observations 2001-2006

La CRC a analysé 8 Marchés à procédure adaptée et 6 marchés sur appel d'offres ouverts :

La chambre relève la qualité des dossiers examinés et la rigueur de l'assistance juridique apportée par le service des marchés publics, chaque fois qu'il est sollicité.

En revanche, dans le cas des achats hors marchés, chaque service retrouve son autonomie et se dispense de faire appel à l'expertise ou à l'assistance disponibles auprès du service marchés publics.



## Dispositifs / correctifs mis en place et évolutions par rapport à 2006

2007 : la ville confie à son service marchés publics la mission de coordonner l'ensemble des besoins relevant de la commande publique.

2007 : Le guide a été actualisé et complété en intégrant les dispositions nouvelles du Code de la Commande publique.

2010 : Renforcement des outils. Un nouveau guide de la commande publique a été élaboré et déployé avec pour objectif d'être un recueil de procédures opérationnelles, notamment création d'une nomenclature propre à la ville, au déroulement et à l'achèvement des procédures et, enfin, à l'exécution des marchés (dernière MAJ 2016).

En ce qui concerne les achats hors-marchés et l'organisation globale de la commande publique : mise en place d'outils procéduraux à joindre obligatoirement aux commandes hors marchés (fiches de consultation attestant la réalité de consultations minimales).

## Dispositifs / correctifs mis en place et évolutions depuis 2014

**2014** : **Création d'une Direction commune Finances/Commande Publique** permettant une censure effective des commandes hors marchés ne respectant pas l'organisation interne .


**2016** : **Mission externe d'optimisation de la commande publique**, en cours de déploiement, ayant pour objet : une cartographie des achats, la mise en place d'une organisation cible permettant un respect optimal du cadre réglementaire de la commande publique couplée à une amélioration de la performance achat.

→ **81,1 % de dépenses sur marchés publics.**

**2017** : **Acquisition d'un outil progiciel de rédaction des marchés et de suivi des procédures déployé au sein du service commande publique et de la Direction administrative des ST pour renforcer la sécurité juridique et la cohérence de nos procédures de consultation**

**2018** : **Recrutement d'un acheteur**, accompagnement de la commune par l'AMO "optimisation" pour mise en place de marchés transverses et/ou à fort potentiel d'économies, élaboration d'une nouvelle nomenclature des marchés plus resserrée, élaboration d'une charte déontologique (dont le vote en CM est intervenu en juin 2019).

### Extrait du rapport CRC – 2019



Aucune remarque de la chambre régionale des comptes sur les procédures et passation de la commande publique sur la période étudiée.

# FIN DE LA PRESENTATION

